LETTRE AUX HABITANTS N°57

Décembre 2024

COMMUNE DE CROISY-SUR-EURE

www.croisy-sur-eure.fr

SOMMAIRE :

Edito
P4 : le budget - la communication
P5 : le fleurissment
P6-7 : la promenade EURE -BECHET
P8-9 : l'église et son cimetière
P10 : la modification de notre PLU
P11 : la gendarmerie mobile
P12 : carnet de Croisy

Photo couverture : la promenade du Bechet

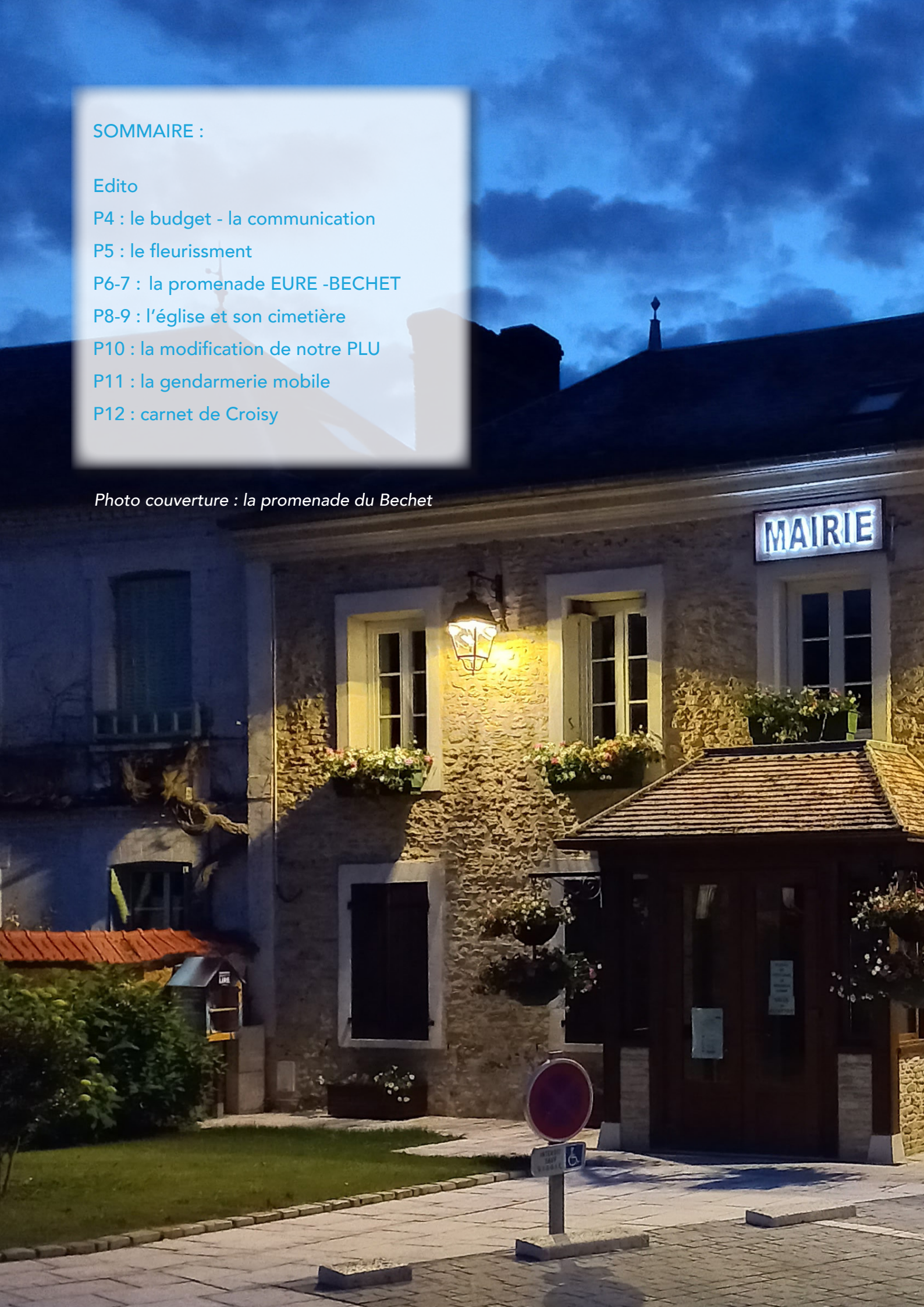

LE MOT DU MAIRE

Chers Croisillonnes, Croisillons……

Plusieurs mois se sont écoulés depuis notre dernière lettre. Les congés sont passés et j'espère que vos vacances se sont bien déroulées, que vous soyez partis ou restés à Croisy.

Cette nouvelle lettre sera, je l'espère intéressante à lire. Elle fait partie intégrante des moyens de communication vers nos habitants, mais doit être accompagnée de nouveaux canaux plus modernes afin de pouvoir toucher plus facilement chacun d'entre vous. On pense au site Internet de la commune bien sûr, mais aussi à la page Facebook ou encore à l'application PanneauPocket. Tous ces canaux seront fortement développés en 2025, comme cela vous sera expliqué un peu plus loin dans cette lettre.

La météo a eu des difficultés à se stabiliser en mai et juin avec un temps froid et capricieux qui nous a valu de grandes difficultés pour faire les plantations et réaliser un entretien correct du village. Notre employé communal étant seul, nous avons dû faire appel à un auto-entrepreneur un jour par semaine pour l'aider dans les tâches de tonte, tailles et arrosage.

Nous avons entendu et lu dans la presse les catastrophes naturelles liées aux inondations dans certains départements. Heureusement, nous avons eu une arrière-saison clémente avec une température douce, les pluies intenses ne sont pas au rendez-vous et nous avons la chance de ne pas subir des intempéries comme nous en avons le spectacle sur nos écrans de télévision. La chance s'accompagne aussi par la prévoyance qui a été menée depuis près de 50 ans par des études et travaux de régulation fluviale et entretien de nos bras de rivière et fossés. La rédaction d'un Plan de Prévoyance des Risques d'Inondation et de toutes ses exigences en termes de réglementation, voire interdiction de constructions, préservation des terrains nus, entretien des vannages, curage et nettoyage des fossés et des bras a fait ses preuves d'efficacité. Les dernières inondations datent de l'an 2000 dont la principale cause venait des arbres tombés lors de la tempête de décembre 1999. Les niveaux d'eau depuis, n'ont jamais dépassé les 3/4 des cotes d'alerte indiquées sur la carte de prévoyance des crues ayant eu lieu à Croisy. (Disponible à la mairie). Fin novembre une tempête de neige nous a valu une remontée d'eau, mais sans aucun débordement.

D'un point de vue budgétaire, nous avons réussi à équilibrer les chapitres de dépenses et de recettes de fonctionnement en dégageant des excédents pour réaliser les investissements comme ceux de la restauration de la façade sud de l'église, du banc seigneurial et du muret du cimetière, ainsi que la création de la promenade le long de l'Eure et du Béchet, qui complète le circuit « du chemin des vieilles pâtures ». Vous trouverez dans cette lettre un album photos qui permettra à ceux qui n'ont pu se déplacer d'avoir la vision du charme et de la beauté du nouveau parcours. (Cf page de couverture)

Je ne reviendrai pas sur le dossier de fusion avec Pacy sur Eure. Le travail accompli, difficile et important n'a pas convaincu la plupart des habitants qui ont pour certains réagi avec vigueur. Nous avons compris que la population n'était pas prête à un mariage avec la ville de Pacy sur Eure et voulait garder son âme à notre petit village en préservant le charme et la tranquillité construits depuis de nombreuses décennies. Pourquoi changer et bouleverser nos habitudes ? Un grand nombre souhaite que la commune continue à être gérée aussi bien qu'avant en préservant notre patrimoine et nos choix dans les décisions ! La sagesse a été de ne pas forcer l'avenir en créant éventuellement une scission entre les habitants.

La commune restera donc indépendante et l'avenir sera statué aux prochaines élections municipales de mars-avril 2026 avec une nouvelle équipe municipale et son nouveau maire. Je souhaite, bien évidement à la future équipe municipale qui sera élue de pouvoir continuer la gestion du village avec compétence et dynamisme. Il reste presque un an et demi pour passer le relais. Nous ferons le nécessaire pour que la transition se fasse bien avec des candidats qui s'investiront avec passion et dynamisme et pourront en temps voulu se former dans leur fonction.

La rentrée scolaire s'est bien déroulée pour les 30 élèves de la maternelle, primaire et collège. J'espère que vos enfants auront retrouvé la joie de reprendre le rythme de leurs études et de leurs loisirs.

Nous vous parlerons aussi du projet d'agrandissement de la fromagerie Boursin. Il nécessite la modification de notre Plan Local d'Urbanisme (PLU) en cours. Ce projet permettra d'accroitre la fabrication et d'augmenter les effectifs tout en améliorant la transformation énergétique, l'intégration dans le cadre écologique du site pour en faire une référence du groupe BEL et ouvrir le site aux visites industrielles de la fromagerie.

Je vous souhaite au nom des membres du conseil municipal et de moi-même d'excellentes fêtes de fin d'année, et mes meilleurs vœux de santé et de bonheur pour l'année 2025 avec le plaisir de nous retrouver le dimanche 12 janvier pour fêter la nouvelle année 2025 et partager la galette des rois.

Jean Michel de Monicault
Mairie de Croisy sur Eure

FINANCES

AUGMENTATION DE LA TAXE FONCIÈRE

Le budget est en équilibre précaire, mais une programmation d'investissements est encore possible grâce aux subventions et à l'attention que nous portons à la diminution de nos dépenses de fonctionnement.

Malgré la suppression de la recette de la taxe d'habitation qui a plombé une partie de nos recettes.
Le budget de l'année 2024 s'équilibre grâce aux dotations de l'état et du département et aux subventions d'investissement. Les taux de la taxe foncière n'ont pas bougé, le conseil ne voulant pas y toucher.
Par contre, la valeur locative de votre habitation (base d'imposition) a augmenté de 3,9% par décision de l'Etat.
Néanmoins, sans être pessimiste, ces recettes vont diminuer de façon considérable l'an prochain compte tenu de la rigueur budgétaire que laisse planer notre gouvernement. Il faudra donc revoir nos dépenses que ce soit en fonctionnement comme en investissement. Les investissements 2025 feront l'objet du prochain conseil municipal, nous vous inviterons à prendre connaissance du compte-rendu d'avril 2025 sur le site Internet quand le budget sera voté après délibération entre les conseillers municipaux.

COMMUNICATION ET INFORMATIQUE

LE DÉFI DE LA COMMUNICATION

Nous avons le plaisir de vous annoncer de nouvelles initiatives pour faciliter la communication entre la mairie et vous. Conscients de l'importance de l'information dans notre vie quotidienne, nous travaillons à améliorer notre réactivité et à multiplier les canaux pour vous tenir informés.
Ainsi, dans les semaines à venir, la mairie va renforcer sa présence sur les réseaux sociaux en ajout de l'affichage existant sur les panneaux à la mairie et sur le site internet. Que ce soit pour vous informer des actualités, des événements locaux, des changements de service ou même des urgences, ces plateformes nous permettront de rester en contact avec vous, où que vous soyez.

Après un premier essai en 2023, nous allons relancer l'application Panneau Pocket, un outil simple et accessible pour recevoir en temps réel les informations essentielles du village.
Avec Panneau Pocket, vous pourrez consulter en un clin d'œil les annonces de la mairie, les événements à venir, ou encore les alertes travaux et météo.

Téléchargeable gratuitement, cette application se veut, pratique et adaptée à notre quotidien. Elle est pensée pour que chacun puisse rester connecté et informé, sans difficulté.Vous trouverez joint à cette lettre, le mode de téléchargement et d'utilisation de cette application.

Nous souhaitons que ces nouvelles initiatives renforcent l'esprit de communauté dans notre village. Nous comptons sur votre bienveillance lors de notre montée en compétence sur ces nouveaux outils. Plus que jamais, nous voulons encourager l'échange et le partage d'informations, pour que chacun puisse s'exprimer et participer activement à la vie locale. Alors, n'hésitez pas à nous rejoindre sur ces nouveaux espaces et à participer aux discussions.

Ensemble, faisons de notre village un lieu encore plus chaleureux, informé et dynamique !

LE FLEURISSEMENT

Le fleurissement a été difficile, mais réussi avec un personnel limité. Comme vous l'avez constaté le fleurissement a été fait tardivement à cause de la météo qui n'était pas clémente et la difficulté à faire de front, les plantations, les tontes et l'entretien du village.

Nous avons changé nos objectifs de fleurissement en limitant l'arrosage des jardinières et des suspentes et en plantant des vivaces dans les massifs, moins difficiles à l'entretien.

Ce fut le cas pour éviter la pousse des mauvaises herbes, des ronciers et orties sur nos platebandes, bordures de voiries et chemins. 2024 a été aussi l'année de plantation d'arbres fruitiers sur le terrain de loisirs, d'arbres hautes tiges route de Ménilles, et sur la place de la mairie des tilleuls. Nous vous avons par ailleurs envoyé un premier courrier concernant le désherbage des trottoirs. Cela a permis à notre employé communal de pouvoir être dégagé d'un travail qui incombe légalement aux propriétaires, mais qui était réalisé par la commune du temps où nous avions deux employés.

Merci à tous ceux qui ont pu réaliser le travail. Nous demandons aux retardataires de bien vouloir le faire rapidement. Nous allons aussi lancer une campagne d'élagage dans la commune. Cela va concerner toutes les zones où les branches d'arbres dépassent sur la voirie communale. Vous venez aussi de recevoir pour certains propriétaires un courrier pour vous demander de prendre en charge l'élagage de vos branches issues de votre propriété dépassant sur la voie publique. Merci de votre compréhension pour faire réaliser ce travail. Si vous avez un problème, n'hésitez pas à venir nous voir à la mairie.

LE JURY DÉPARTEMENTAL DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS EST VENU NOUS AUDITER EN JUILLET.

« Le jury a aimé la valorisation du patrimoine de notre village par le fleurissement de la commune, valorisation des sites paysagers, le développement de l'environnement et, la création d'une promenade de découverte de la biodiversité dans le fond de la vallée. Enfin il a été séduit par la réalisation de l'infrastructure créée pour l'accueil des visiteurs et des touristes. (Gites ruraux, chambres d'hôtes et un site évènementiel au moulin du Bechet). Il a aussi apprécié notre accompagnement à l'action de la fromagerie BOURSIN pour créer une vitrine internationale de l'usine et le développement de la biodiversité de leur site. »

Aussi, le jury vient de nous attribuer la confirmation de notre label trois fleurs associé du prix du tourisme. Nous pouvons féliciter notre agent technique, du travail réalisé pour aboutir à ce résultat.

LA PROMENAD

LA PROMENADE EST MAINTENANT OUVERTE

Les travaux ont dû être retardés à cause des pluies torrentielles et inondations.
Sont terminées l'installation des clôtures, les poses des barrières à vaches aux entrées du circuit, et au niveau du gué et du pont en pierres passant au-dessus du bras et la réalisation les deux abreuvoirs.
Resteront à réaliser d'ici la fin de l'année la pose des bancs ou tables et des poubelles le long du circuit.
Nous remercions à ce sujet, l'entreprise de menuiserie d'Alain Lainé de nous avoir réalisé un superbe banc en chêne qui va permettre aux promeneurs de se reposer.
L'engazonnement, les plantations d'hélophytes et une dizaine d'arbres vient d'être planté le long des berges en ce mois de novembre.
Les panneaux d'indication provisoires seront tous refaits en supports rigides afin de résister aux intempéries.

DE DU BECHET

route de Ménilles
MÉNILLES
LES SABLONS
chemin de Halage
chemin des sablons
LE HALLIER
L'ÎLE
DU BIÉ
le bras mort
LE GODILET

L'ÉGLISE ET SON CIMETIÈRE

OÙ EN SONT LES TRAVAUX ?

Prenons patience ; tous nos dossiers de subvention 2023 et 2024 ont été acceptés. Nous attendons maintenant l'entreprise Meslin & fils qui a été retenue pour effectuer les travaux de maçonnerie. Elle nous a annoncé qu'elle débuterait le chantier dans les semaines à venir.

Concernant la restauration du banc seigneurial dans la nef de l'église, elle est terminée. Ce banc réalisé à partir d'un coffre du 15ème a été installé au 19ème siècle par la famille ALLAIS propriétaire du château. Ce banc exceptionnel, représente l'effigie des apôtres, de certains disciples et saintes femmes accompagnant Jésus dans sa vie terrestre.

La fête de la Toussaint a été, comme chaque année, l'occasion de voir le cimetière se fleurir ; ceci afin de faire mémoire à nos anciens disparus. Ce lieu de recueillement nous permet un retour dans nos souvenirs. La commune y participe en faisant une attention particulière sur l'entretien et la propreté du lieu.

CHAR FUNEBRE INTERCOMMUNAL
Date d'achat par
délibération du 29 mai 1928 par
Léon Lavallière, maire de
HARDENCOURT,
Louis Legendre, maire
de VAUX sur EURE
et Alphonse Lamy, maire
de CROISY sur EURE

LE CHAR FUNÈBRE

Vous avez certainement vu le char funèbre installé dans le cimetière à la place de l'ancienne charrette destinée au transport des défunts à Ménilles et conservée dans le petit château de Ménilles et qui appartenait à la famille de La Rochefoucauld.

Ce char funèbre à bras était un patrimoine intercommunal d'Hardencourt, de Vaux sur Eure et de Croisy sur Eure datant des année 1920. Merci aux trois communes d'avoir pris la décision de le préserver et de pouvoir l'admirer dans notre cimetière.

Le corbillard sera rentré tous les hivers afin de le préserver des intempéries.

TRAVAUX DE VOIRIE, NOS RALENTISSEURS.

Ce qui va se passer pour les ralentisseurs non conformes à la loi. Nous avons restauré nos ralentisseurs en rejointant les pavés qui se déchaussaient. Ces ouvrages de voirie ont été les premiers à être installés dans le département et avaient servi de modèle par la suite pour créer la norme maintenant imposée. Par la suite les ralentisseurs se sont multipliés. On les a aussi appelés dos d'âne et pour cause compte tenu de leur géométrie formant un obstacle dangereux allant même jusqu'à casser le véhicule. Suite à de nombreuses plaintes, il a été annoncé par la direction routière du département que tous les dos d'âne non conformes devront à terme être détruits et supprimés de la voirie. Cela a été confirmé par la jurisprudence des tribunaux.

LA RESTAURATION DE LA ROUE DU MOULIN

UN RAJEUNISSEMENT DE CETTE VIEILLE DAME DEVENU NÉCESSAIRE APRÈS 15 ANS DE BONS ET LOYAUX SERVICES. SA ROTATION FAIT LE PLAISIR DES PROMENEURS. LES EXTRÉMITÉS DES PALES ETAIENT TRÈS ABIMÉES ET ONT ÉTÉ REMPLACÉES AVEC DES PLANCHES D'AULNE FRAICHEMENT COUPÉES PAR NOTRE AGENT TECHNIQUE CÉDRIC POSNIC. BEAU TRAVAIL !

Jacky SABOURIN

DE LA SOBRIÉTÉ FONCIÈRE AU ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE

La nouvelle loi concernant les exigences d'artificialisation des sols

UN OBJECTIF COLLECTIF POUR UNE URBANISATION DURABLE

Depuis plus de 20 ans, avec notamment la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU), le principe d'un aménagement durable a été posé : concilier les besoins en logements, en développement économique et commercial... avec les besoins alimentaires et de bien-être de la population, dans un environnement sain et multiple.

La France a publié le 4 juillet 2018 le Plan National Biodiversité, dont la lutte contre l'artificialisation des sols est l'un des axes majeurs, qui fixe pour objectif de « limiter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers pour atteindre l'objectif de Zéro Artificialisation Nette ».

L'étalement urbain et l'artificialisation des sols contribuent directement à la dégradation de la biodiversité et à l'accentuation des effets liés aux phénomènes météorologiques extrêmes. Même s'ils semblent couvrir de vastes surfaces, les espaces naturels, agricoles et forestiers continuent de diminuer à un rythme très important, même dans les territoires où la population et les emplois n'augmentent pas.

Afin de continuer de répondre, dans le futur, aux besoins d'une population croissante tant en termes de logements que d'alimentation, il est donc nécessaire d'augmenter l'efficacité de l'urbanisation, pour réduire l'évolution de l'artificialisation des sols, en travaillant sur le renouvellement urbain et la densité.

Au fil des législations, le principe s'est imposé de plus en plus fortement pour qu'il y ait une prise de conscience des effets néfastes de l'artificialisation, certes sur la faune et la flore, mais surtout pour l'humanité. La loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets fixe comme objectif de diviser par deux le rythme d'artificialisation sur la décennie à venir par rapport à la consommation des sols observée ces dernières années.

Aujourd'hui, avec la notion de « Zéro Artificialisation Nette », il s'agit d'aller plus loin que la gestion économe du foncier ou la sobriété foncière : il n'est plus désormais acceptable d'artificialiser les sols sans en tirer les conséquences négatives sur la vie humaine.

Chaque commune dont la nôtre, doit faire l'analyse de son territoire et établir dans un premier temps, la carte des terrains urbanisés ces 3 dernières années et proposer la carte des terrains à préserver de construction pour les prochaines années. Ce travail a débuté mais sera long avant d'aboutir.

Concernant le projet d'agrandissement de Boursin les permis de construire des différents lots de construction se poursuivent. Le plan directeur de ce projet important est de rationaliser les flux internes et externes dans les bâtiments, améliorer la sécurité, réduire les couts et diminuer l'empreinte carbone.

Il s'agit de réduire significativement les kilomètres parcourus par les marchandises et libérer des surfaces afin de leur redonner de la valeur ajoutée potentielle pour la production.

Le projet veut aussi faire de l'usine de Croisy sur Eure un site visitable.

CRÉATION D'UN POSTE AVANCÉ DE LA GENDARMERIE MOBILE À CROISY

Vous avez reçu dans vos boites aux lettres l'information concernant l'installation d'une brigade mobile de gendarmerie à Pacy sur Eure. Son adjudant-chef est venu nous présenter les cadres qui travailleront avec lui sur le secteur de Pacy sur Eure et de l'objectif sur le terrain de contribuer à la préservation de la sécurité publique et à la protection de la population par une action prioritaire de présence sur la voie publique. J'espère que vous avez pu lire ce message.

Aussi nous avons accepté que la brigade installe une permanence dans les locaux de la mairie (notamment pour ceux qui rencontrent des difficultés à se déplacer) afin de bénéficier des mêmes services proposés par une brigade de gendarmerie classique (recueil des plaintes, recueil des mains courantes, opération tranquillité vacances, renseignements, actions de préventions, etc..). La BTM de la Vallée-de-l 'Eure assurera la permanence à Croisy sur Eure du poste avancé mobile de la Gendarmerie à hauteur d'une demi-journée par mois. Les dates de ces permanences vous seront communiquées régulièrement.

LES PROCHAINES PERMANENCES :
SAMEDI 11 JANVIER 10H/11H ET MARDI 11 FÉVRIER 10H/11H

FONDATION DU PATRIMOINE

Aidez-nous à restaurer
l'église Saint-Germain
Croisy-sur-Eure

LANCEMENT D'UNE SOUSCRIPTION À LA FONDATION DU PATRIMOINE.

MERCI POUR VOS DONS.

CARNET DE CROISY

NAISSANCES

Zadig ANNE,
le 20 avril

Björn PETIT,
le 26 juin

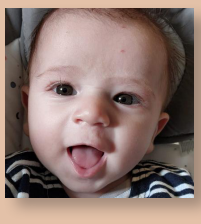

Ava GUENEAU,
le 26 juillet

Jean DUSSOYE MOREAU,
le 9 octobre

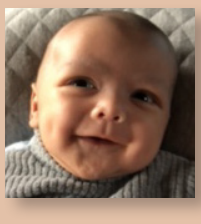

MARIAGES

Michaël VEAU et
Sandrine FERNANDEZ,
le 22 juin

Aurora PEREZ-ESPANA et
Xavier MARTIN,
le 13 juillet

Benoit BOMPAIS et
Flavia DALIA,
le 7 septembre

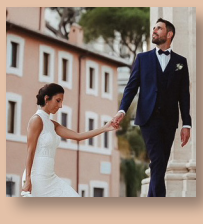

DECES

Bernard SANDRET,
le 20 avril

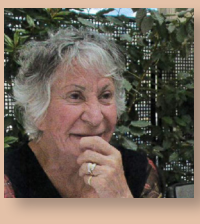

Le décès le 23 aout 2024 de Mme Marcelle DUCELLIER, ancienne directrice de l'école de Ménilles, que beaucoup de parents d'élèves et élèves ont connus. Certes elle ne fait pas partie des défunts de Croisy mais nous souhaitons témoigner de notre attachement à sa personne.

Mme LIGUET,
le 12 août

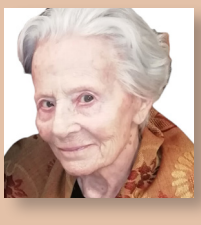

Le décès le 3 mai 2024, de Mme Jeanine PICHOURON, ancienne habitante de Croisy sur Eure, dont la famille a été très active à Croisy durant de nombreuses années.

LA CÉRÉMONIE DE VŒUX ET LE PARTAGE DE LA GALETTE DES ROIS :

DIMANCHE 12 JANVIER 2025 À 16H00.

Conception et réalisation : JM de Monicault et N. Péan

Retrouvez-nous sur :